

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2015 – Convocation du 17 février 2015

Compte rendu affiché le 6 mars 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Bernard SABATIER, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absent représenté

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR ; Laurent BUFFARD par Alain GOJON, Xavier LAURE par Michel MATHEY ; Claire POINT par Guillemette DEBORDE ; Jamila HARZALLAH par Pascal NICOT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Exprimés	22

Objet : Ligne de trésorerie

Afin d'optimiser la gestion de trésorerie (pour éviter notamment de recourir à l'emprunt pour de simples besoins ponctuels ou dans l'attente d'encaissements de subventions ou d'autres recettes), une ligne de trésorerie a été ouverte.

À compter du 1^{er} mars 2015, les conditions sont les suivantes :

- Établissement bancaire : CREDIT MUTUEL
- Montant : 500 000€
- Taux : Euribor 3 mois + marge de 1.45 point
- Durée : 1 an du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2016

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions)

- Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la norme comptable et budgétaire M14,
- VU le Budget Primitif 2015,
- **APPROUVE le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse du Crédit Mutuel du Sud Est pour un an, du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2016, suivant les conditions ci-dessus,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2015,**
- **AUTORISE Madame le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 février 2015
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/03/2015
- Publication ou affichage le 03/03/2015

Valérie GLATARD, Maire.

